

# Lettre d'information

## Projet de parc éolien de LA COUTURE

Communes de Les Gours, Lupsault et Oradour

**VALOREM** Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Mars 2016

### SOMMAIRE

Qui sommes-nous ? .....	p 1
Comment fonctionne une éolienne ?	p 2
Les différentes phases d'un projet éolien .....	p 3
Un soutien local .....	p 3
En accord avec la politique de développement des Energies Renouvelables en Poitou-Charentes.....	p 3
La première étape : l'étude de préfaisabilité .....	p 4
Les prochaines étapes .....	p 5
Votre avis nous intéresse .....	p 5

*Les sociétés BayWa r.e. et VALOREM étudient actuellement, en relation avec vos élus, les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur votre territoire.*

*Forts d'une longue expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables, nous apportons une attention particulière à l'information des populations accueillant ce type de projet. C'est dans ce souci de transparence et de transmission des connaissances tout au long du déroulement des études que nous vous proposons cette lettre d'information.*

### Qui sommes-nous ?

Le projet éolien de la Couture est porté par BayWa r.e. qui a confié son développement à VALOREM.

#### BayWa r.e. France :

BayWa r.e. France est une filiale du groupe allemand BayWa r.e. Implantée en France depuis 2012, son siège est à Paris. La société emploie 900 salariés à l'échelle du monde et 30 salariés en France. BayWa r.e. France a vocation à développer, construire et exploiter des parcs éoliens et photovoltaïques. BayWa r.e. France exploite 200MW d'éolien et de solaire sur le territoire métropolitain, dont 40MW d'éolien en Poitou-Charentes.



#### VALOREM :

Créée en 1994, la société compte 160 salariés d'horizons divers répartis dans 4 agences (Bègles, Amiens, Carcassonne et Nantes) et maîtrise toutes les étapes d'un projet éolien. Premier acteur de l'éolien au sein de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, VALOREM possède aujourd'hui plus de 100 MW en propre et a contribué à l'obtention de plus de 780 MW de permis de construire.



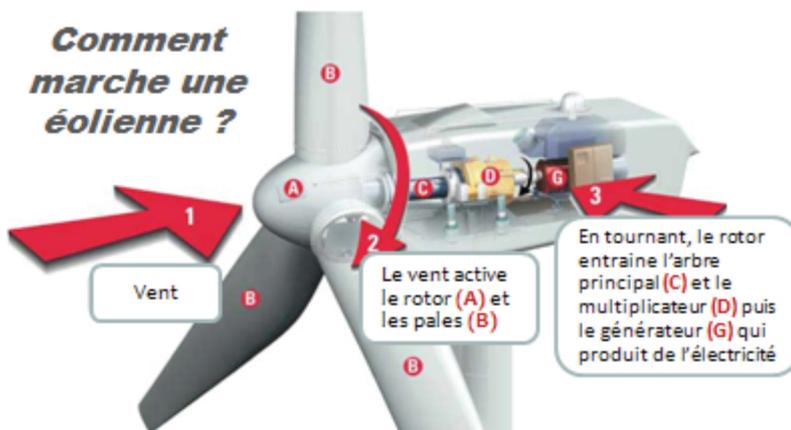
## Lettre d'information

### Projet de parc éolien de LA COUTURE

#### *Comment fonctionne une éolienne ?*



Une éolienne se compose de 3 pales, réunies par un moyeu qui est lui-même fixé à la nacelle. Quand le vent fait tourner les pales, la génératrice transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique. Le transformateur, situé dans le mât, élève ensuite la tension de l'éolienne pour l'injecter directement dans le réseau électrique. Pour qu'une éolienne démarre, il lui faut un vent de 4 mètres par seconde environ, soit 14,4 kilomètres/heure. Elle produit son maximum quand le vent atteint ou dépasse 15 mètres/seconde, soit 54 kilomètres/heure. Les éoliennes récentes développent une puissance d'environ 2 MW, ce qui permet d'alimenter environ 2000 foyers (hors chauffage).

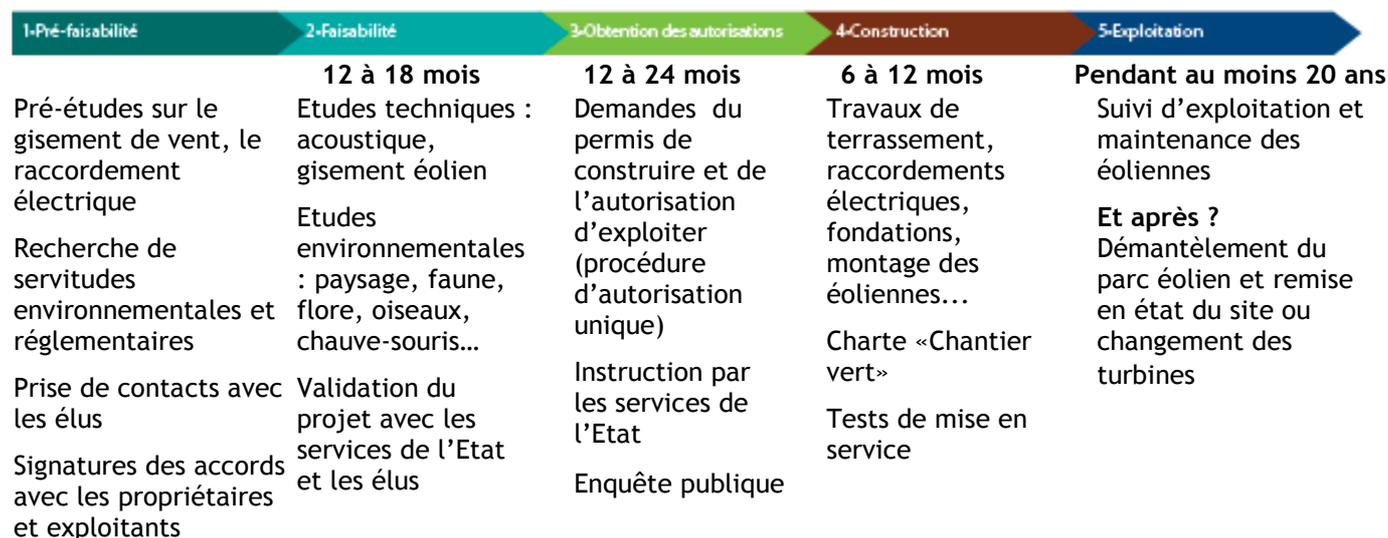


# Lettre d'information

## Projet de parc éolien de LA COUTURE

### *Les différentes phases d'un projet éolien*

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à son exploitation et enfin son démantèlement.



### *Un soutien local*

Parce que l'éolien est avant tout un projet de territoire, nous ne lançons un projet qu'après avoir obtenu l'accord des conseils municipaux des communes concernées. Les conseils municipaux de Les Gours, Lupsault et Oradour ont tous les trois délibéré favorablement à ce projet entre juillet 2015 et janvier 2016.

En parallèle, il est nécessaire de prendre contact avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par la zone pressentie. Une majorité d'entre eux doit donner son accord pour que le projet soit réalisable. Dès cette étape est validée, VALOREM informe la population puis continue à le faire de manière régulière tout au long du projet : lettres d'informations, réunions publiques, permanences, affiches, site internet...

### *Un projet en accord avec la politique de développement des énergies renouvelables en Poitou-Charentes*

La Loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) par le Préfet et le Président de Région.

Elaboré après consultation des collectivités territoriales concernées et des parties prenantes, ce schéma fixe les grandes orientations pour la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Il a été adopté définitivement le 17 juin 2013 et fixe un objectif ambitieux pour le développement de l'énergie éolienne dans la région (1800 MW installés en 2020).

En parallèle, le Schéma Régional Eolien (SRE), définit les secteurs les plus propices au développement de projets éoliens, respectueux des populations et de l'environnement.

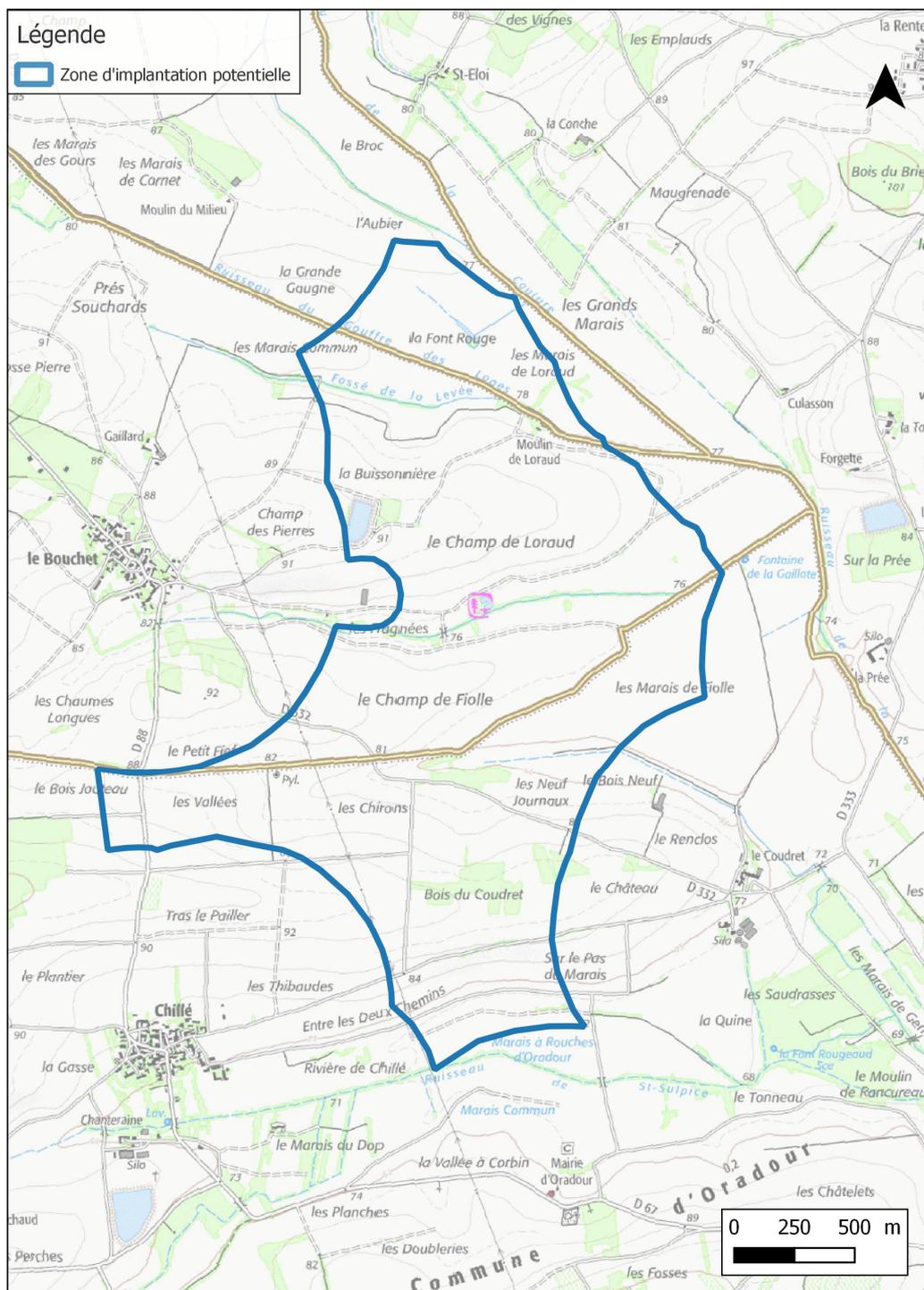
La Région Poitou-Charentes a adopté son Schéma Régional Eolien par arrêté préfectoral du 29 septembre 2012. Celui-ci retient deux de vos trois communes (Les Gours et Lupsault) comme étant des zones favorables au développement de cette énergie. Les études de faisabilité détaillées permettront d'évaluer si le site est effectivement adapté et ce qu'il en est pour les terrains proches situés sur la commune d'Oradour.

# Lettre d'information

## Projet de parc éolien de LA COUTURE

### La 1<sup>ère</sup> étape : l'étude de préféabilité

Nous avons réalisé une analyse de votre territoire en croisant les critères qui permettent, ou contraignent, l'installation d'éoliennes. Ceci a permis de définir une zone d'implantation potentielle, située sur les trois communes (Les Gours, Lupsault et Oradour). Cette zone définit l'endroit qui pourrait à terme accueillir les éoliennes, en accord avec les propriétaires concernés ainsi que des résultats des études techniques et environnementales.



	Carte avec zone d'implantation potentielle sur fond IGN au 25 000ème	Date: 09/03/2016
	Projet de parc éolien de Lupsault (16)	Dessinateur : SDU

# Lettre d'information

## Projet de parc éolien de LA COUTURE

En effet, ce site dispose de toutes les qualités requises pour pouvoir accueillir un parc éolien :

- Un gisement éolien suffisant avec une vitesse supérieure à 6,4 mètres par seconde à 100 mètres de hauteur (soit 23 km/h) et une bonne exposition au vent dominant.
- Un raccordement au réseau électrique possible avec des postes sources disposant de la capacité d'accueil nécessaire.
- Une absence de contraintes environnementales et réglementaires rédhibitoires qui devra être confirmée par les études de faisabilité.
- Un éloignement minimum de 700 mètres de toute habitation. La réglementation nationale définie par la loi de Grenelle 2 impose une distance de 500 mètres.
- Un bon accueil local des élus, propriétaires fonciers et exploitants agricoles.
- Une capacité d'accueil comprise entre 6 et 10 éoliennes

### Les prochaines étapes

Suite à cette analyse de pré-faisabilité et ces premières démarches concluantes, il a été décidé de lancer l'étude de faisabilité du projet.

Cette phase vise à déterminer les caractéristiques du parc : nombre d'éoliennes, localisation, dimensions.

Pour cela, plusieurs études ont été lancées cette année :

- **L'étude paysagère** permet d'analyser le paysage et de faire des préconisations sur la morphologie du futur parc : répartition (en ligne, en courbe, en bouquet), espacement en fonction du gabarit, points de vue emblématiques, intégration et mesures d'accompagnement...
- **L'étude environnementale** porte notamment sur l'avifaune, les chiroptères, la faune terrestre et la flore. Pendant un cycle biologique annuel, les spécialistes écologues indépendants vont recenser les différentes espèces, enregistrer leur occupation du site et analyser les impacts du futur parc éolien.
- **L'étude acoustique** établit l'état initial de l'environnement sonore du site depuis les habitations les plus proches. Au cours de l'étude d'implantation, la contribution sonore des éoliennes est simulée pour vérifier que le futur parc éolien respectera la réglementation acoustique.

Nous nous appuyons sur des bureaux d'études, associations ou experts indépendants pour garder la plus grande objectivité. Ainsi c'est en concertation avec ces spécialistes, mais aussi avec les acteurs locaux, qu'une implantation consensuelle est déterminée pour respecter au mieux le territoire.

### Votre avis nous intéresse

Le questionnaire VALOREM est un document de consultation publique. Il est intitulé 'Questionnaire - Projet éolien de la Couture' et porte sur l'option sur l'énergie éolienne. Le questionnaire est structuré en sections numérotées de 1 à 9, chacune avec des questions précises et des cases à cocher pour répondre. Les questions abordent des thèmes tels que : l'impact visuel du parc éolien, l'acceptation du projet, la participation des habitants, la perception du territoire, et les modalités de consultation. Le questionnaire est conçu pour être rempli et retourné par courrier ou déposé en mairie.

Vous trouverez joint à cette lettre d'information un questionnaire réalisé par VALOREM, en accord avec vos mairies. Cette enquête est très importante pour nous afin de bien comprendre votre rapport à la zone d'étude et recueillir votre opinion sur le développement des énergies renouvelables. Elle nous permettra d'évaluer votre acceptation de ce projet et de le modéliser afin qu'il corresponde au mieux à vos attentes. Ce questionnaire est anonyme et ne revêt aucun caractère d'obligation. Nous vous remercions par avance de bien vouloir y consacrer quelques instants. Vous pourrez ensuite nous les renvoyer par courrier (adresse en bas de cette page) ou les déposer en Mairie avant le 30 avril 2016.

**Votre contact VALOREM**

Thomas NOUGUES,  
213 cours Victor Hugo  
33 323 BEGLES CEDEX  
Tél. : 05.56.49.42.65  
[thomas.nougues@valorem-energie.com](mailto:thomas.nougues@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

Pour aller plus loin :

Association France Energie Eolienne : <http://fee.asso.fr/>

Association Planète éolienne : <http://www.planete-eolienne.fr/>

Association Négawatt : <http://www.negawatt.org/>

Enercoop : <http://www.enercoop.fr/>

ADEME : <http://www.ademe.fr>